



Deposer de l'argent dans une banque

Par **embario**, le **25/09/2013** à **14:54**

je vais avoir par héritage une somme d'argent que je voudrais déposer dans ma banque?

est-ce que c'est possible de le faire sans justificatif ?

Par **Legalacte**, le **26/09/2013** à **14:03**

Bonjour, (Une formule de politesse ne coute rien et fait toujours plaisir !!)

vous pouvez très bien déposer cet argent en banque, si c'est un virement ou un chèque d'un notaire, il n'y aura pas de question, par contre si vous déposer cette somme en espèces, cela peut être plus compliqué.

Par **embario**, le **26/09/2013** à **15:32**

bonjour,

je ne suis pas aperçue d'avoir oublié cette forme c'est la première fois que je suis sur un forum

c'est de l'espèce que mes parents vont me donner?

je voudrais mettre cette somme sur mon épargne

Par **Legalacte**, le **26/09/2013** à **17:01**

Bonjour,

Tout dépend de la somme ! Si c'est supérieur à 2 à 3.000 euros, la banque fera peut être une information à traçfin.

Il faudrait que vos parents vous fassent une donation en bonne et due forme, cela passerait mieux, et le risque va également se retrouver chez vos parents qui devront justifier la provenance d'une telle somme en espèces !

Est ce que cette somme a été soumise aux impôts etc...

Par **embario**, le **27/09/2013 à 10:02**

bonjour,

je vous remercie de votre réponse mais effectivement je vais avoir un problème.

mes parents habitent à l'étranger, je suis allée les voir pour mes vacances et ils m'ont donné plus de 10 000 que je dois mettre de côté pour mon appartement que j' ai acheté il y a deux ans. c'est une aide de leur côté une fois pour toujours. pour l'instant je n'ai pas choisi la déco ou utiliser ailleurs et je voulais les mettre dans un compte d'épargne que je dispose. donc ma demande c'est est-ce que je peux prendre rdv avec un conseiller et mettre cette somme sur mon épargne or je serai soumise à tractfin ou sous une surveillance. en vous remerciant de votre réponse

Par **Legalacte**, le **27/09/2013 à 22:38**

Bonjour,

le plus simple est de consulter votre conseiller à la banque en lui expliquant la provenance de cet argent, il vous dira comment faire.

Par **janus2fr**, le **28/09/2013 à 09:53**

Bonjour,

La banque, lorsque vous déposerez cette somme en espèces, risque de vous en demander la provenance.

A partir du moment où vous répondez honnêtement que c'est une somme donnée par vos parents pour vous aider à financer votre appartement, je ne vois pas bien quels problèmes vous pourriez avoir.

En revanche, s'il y a eu passage de frontière avec cet argent, j'espère que vous l'avez déclaré (je ne sais plus trop à partir de quelle somme il faut déclarer et je pense en plus que cela dépend des frontières).

Par **kawakib77**, le **28/09/2013 à 19:12**

bonjour

d'algerie c'est 7400 euro mais il faut déclarer à la douane algérienne et donner la preuve de retrait dans la banque de devise en algérie

bon courage

Par **kawakib77**, le **28/09/2013** à **19:12**

bonjour

d algerie c est 7400 euro mais il faut declarer a la douane algerienne et donner la preuve de retrait dans la banque de devise en algerie

bon courage